

Septembre 1999

Note sur les services à aménager sur la "Voie Verte des Deux Mers" en Midi-Pyrénées

1- Principes d'aménagement de haltes de services

NB: ces haltes serviront à de nombreuses catégories d'usagers, qui utiliseront la "Voie Verte": - piétons (promeneurs et randonneurs);

- cyclistes de tous types (balades courtes, moyennes ou randonnées, amateurs et familles ou sportifs....)

- rollers de tous types, handicapés, canoétistes,

D'où l'appellation retenue: "pour randonneurs" ou "de randonnée"

Il est proposé d'aménager trois types de "haltes-services" pour randonneurs.

a- 1er type: la halte pour randonneurs (ou "halte-randonnée")

Il s'agit d'une halte simple, sans personnel de gestion sur place, offrant plusieurs services de base "en self service".

Le modèle type est constitué par la halte sanitaire créée récemment par le Conseil Général de la Haute-Garonne à Gardouch (canal du Midi), que l'on a complétée.

- Définition (services offerts):

Sur un terrain de 400 m² minimum, cette halte comprend

Dans un abri couvert de 30 m²:

- 3 sanitaires couverts
- un point d'eau couvert
- un abri ouvert (auvent)
- un point d'eau extérieur

Sur le côté:

- un parc de stationnement vélos extérieur (6 supports de type arceaux), sur un sol stabilisé, et situé côté pique-nique
- une cabine téléphonique extérieure
- 2 tables + bancs de pique-nique + 3 poubelles
- un panneau d'information sur la Voie Verte
- un panneau de jalonnement (distances sur la VV)
- des panneaux d'info sur les services disponibles dans les villages accessibles à partir de la halte
- un éclairage intérieur et extérieur.
- l'aire de pique-nique est placée sur un espace engazonné et ombragé (planté d'arbres)

- Agencement (plan)

On peut prendre modèle sur la halte sanitaire de Gardouch, en l'améliorant.

L'aménagement en longitudinal le long du chemin de halage est souhaitable.

La reprise d'un bâtiment ancien est conseillée quand il existe des opportunités.

Plan - type:

- Coût: estimé à environ: 300.000F par halte.

Ce coût est variable selon:

- la disponibilité ou non d'un bâtiment VNF
- l'éloignement des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone
- la configuration de la parcelle, la nature du terrain,

- Localisation: environ tous les 10 kms

C'est la distance existant aujourd'hui entre les haltes sur la partie aménagée du canal du Midi, et cet agencement suffit.

- Gestion:

- Prévoir un nettoyage quotidien des sanitaires (contrat);
- Prévoir une maintenance excellente (réparations immédiates), pour éviter les dégradations.

b- 2ème type: le relai pour randonneurs (ou: "relai-services randonnée")

Ce type offre les mêmes services de base que la "halte randonneurs" (en libre service), plus divers services lourds nécessitant la présence d'un personnel de gestion pendant la journée, voire la nuit (hébergement).

L'aménagement physique à réaliser comporte donc un terrain plus étendu et un bâtiment de surface plus importante, adaptés aux services offerts.

- Définition (services supplémentaires offerts):

Outre les services types de la "halte", décrit précédemment, le relai pour randonneurs peut proposer:

- location et entretien de matériels de sport et randonnée:

bicyclettes, rollers, skates, canoés,..... ainsi que des accessoires nécessaires (avec vente d'accessoires courants, cf pour les vélos: kits de réparation, chambre à air,

La location peut porter sur des matériels utilisables pour des activités pratiquée aux alentours de la "Voie Verte:

exemple type, qui fonctionne déjà ailleurs: location de VTT pour circuits VTT à partir du canal.

Une activité d'initiation (leçons, stages, séjours) peut aussi s'ajouter.

- restauration rapide (buvette + épicerie): biscuits et barres énergétiques, boissons, sandwiches,

- hébergement, du type gîte d'étape ou gîte de groupe (dortoirs pour groupes)
- information touristique sur les villages proches, la région, la Voie Verte,.... avec petite librairie.
- exposition - vente de produits du terroir (vins, conserves, artisanat,).

D'autres activités de plein air (cf découverte du patrimoine naturel et architectural,)
pourraient être proposés en fonction des potentialités du lieu, ou des acteurs locaux.

Les services proposés diffèreront, car ils dépendront de la nature des partenariats qui auront pu être définis: ce sont les partenaires, disposés à investir, qui détermineront les services offerts, s'ils sont compatibles avec un "relai randonnée" de Voie Verte en bordure d'un canal.

On peut penser que les activités susceptibles de "réussir" diffèrent suivant l'emplacement:

- près d'une grande agglomération: plutôt activités de plein air (location de matériel, initiations,....)
- en pleine campagne: plutôt découverte du patrimoine, hébergement, vente de produits locaux....

- Montage juridique et de gestion

Il est proposé que pour chaque "relai pour randonneurs", il soit trouvé un montage mixte, avec conventions signées avec un ou plusieurs partenaires.

La répartition des investissements et des activités se ferait ainsi:

- l'aménageur de la "Voie Verte des Deux Mers" (cf le Conseil Général ou le Conseil Régional) réalise l'investissement dans l'infrastructure, et en assure la maintenance;

- un ou des gestionnaires assurent la gestion des services créés.

Ces partenaires liés par convention, peuvent être publics (commune, Conseil Général, groupement de communes....), para-publics (syndicat inter-communal, office de tourisme), professionnels (cf groupement de producteurs) ou privés (cf entreprise de location entretien de vélos, de restauration,).

NB: cela offre plusieurs avantages:

- cela garantit qu'en cas de difficultés le relai offrira toujours les services de base d'une halte;
- cela garantit que le gestionnaire assurera sa mission de façon efficace, car il sera intéressé aux résultats obtenus.....
- cela peut permettre des synergies lors d'accords entre plusieurs partenaires, par exemple pour partager un local et les frais de rémunération d'une personne salariée.....

- Coût de l'infrastructure "relai": 1 MF.

Il sera variable selon les services proposés, et donc le ou les partenaires impliqués.

Sur la base d'un doublement des surfaces couvertes et extérieures, on propose la valeur de 1 MF.

La recherche de bâtiments disponibles au bord du canal, à réhabiliter, est souhaitable, surtout pour un relai spécialisé sur des activités liées au patrimoine.....

- Localisation: tous les 40 à 50 kms

Cela se fera selon les opportunités (commune importante à proximité, disponibilité d'espace et de locaux, existence de partenaires intéressés....).

NB: il est nécessaire qu'il existe un accès facile en automobile, et une capacité de parking suffisante, pour les usagers attirés par les services proposés: ces relais constitueront des "points d'entrée sur la "Voie Verte". Ce facteur peut déterminer la localisation, ou entraîner des coûts d'aménagement.

NB: les "relais-vélos" financés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sur les Véloroutes et Voies Vertes doivent être localisés tous les 50 kms.

c- 3ème type: le point d'arrêt intermédiaire

Il est souhaitable d'aménager, à terme sur la totalité du parcours et au début près des grandes agglomérations seulement, des points intermédiaires.

Ces haltes sommaires, construites en bordure immédiate du chemin sur une aire stabilisée de 15 m2, comprendront:

- un point d'eau (fontaine)
- un banc (bois)
- une corbeille.

NB: ces aménagements existent par exemple sur la "Voie verte de la Garotxa", entre Olot et Gérone (Catalogne, Espagne), sans fontaine.

Localisation: tous les 3,3 kms, soit deux points d'arrêt entre deux haltes (10 kms).

- Coût: 50.000 F (l'unité) (coût moyen, dépendant de la distance du réseau d'eau)

2- Propositions d'aménagement de haltes de services sur la "Voie Verte des Deux Mers" en Midi-Pyrénées.

Haltes randonnée à améliorer ou à créer

Haltes existant déjà (ou décidées):

- Castelnau d'Estrétefonds (Canal latéral): halte sanitaire décidée (CG Hte Garonne
- Fenouillet (Canal latéral): halte sanitaire décidée.(CG Hte Garonne)
- Castanet (Canal du Midi): halte sanitaire existante.(CG Hte Garonne)
- Ayguevives (Canal du Midi): accès à l'aire de service de l'autoroute (CG Hte Garonne)
- Gardouch (Canal du Midi): halte sanitaire existante.(CG Hte Garonne)

Il s'agit de haltes sanitaires du type de celle de Gardouch. Celles existant devront seulement être améliorées (supports à vélo adaptés, cabine téléphonique, éclairage, panneaux d'infos). Celles prévues à Fenouillet et Castelnau pourront être complétées dès leur création.

L'aire de service de l'autoroute de Port Lauragais est aussi accessible, à 500 mètres de la fin du parcours cyclable existant le long du canal du Midi.

Haltes randonnée à créer:

- PK89 (après pont de Laspeyres)
- Malause (à 9 kms de Valence-d'Agen)
- Moissac (à 10 kms de Malause)
- Ecluse St Martin (à 11 kms de Moissac)
- Montauban (à 11 kms de Montech)
- Grisolles (à 12 kms de Montech)
- Ecluse d'Emborrel (à 9 kms de Gardouch).

Relais randonnée à créer:

- Valence d'Agen (thèmes: produits du terroir, patrimoine cf moulins, porte du Tarn-et-Garonne,....)
- Montech (à 38 kms de Valence-d'Agen)
(thèmes: patrimoine du canal, forêt, porte de Montauban,))
- Toulouse écluse Lalande (à 40 kms de Montech)
(thèmes: aviron, infos touristiques,))
- Ramonville (thèmes: patrimoine naturel, location matériel rando,.....)
- Ecluse Océan, ou seuil de Naurouze (à 40 km de Ramonville)
En collaboration avec le département de l'Aude.
(thèmes: infos touristiques: portes des départements, produits du terroir, patrimoine du canal,)

Points d'arrêt à créer:

Deux tous les 10 km, soit au total:

- pour le canal latéral et le canal de Montech: 16 points d'arrêt.
- pour le canal du Midi: 10 points d'arrêt.

Estimation du coût d'aménagement des haltes de services:

- Haltes randonnée:	création: 300 000F x 7 =	2 100 000 F
	amélioration =	400 000 F
- Relais randonnée:	1 000 000 F x 5 =	5 000 000 F
- Points d'arrêt:	50 000 F x 26 =	1 300 000 F
	<hr/>	
	Total =	8 800 000 F

Annexe

Aménagements de la "Voie Verte" le long du canal latéral et du canal du Midi:
rappel des longueurs à aménager par département

"Voie Verte des Deux Mers" en Midi-Pyrénées: 150 kms

- Canal latéral et canal de Montech

de la limite du Lot-et-Garonne à Toulouse-Ponts Jumeaux: **99,3 kms**

* Tarn-et-Garonne: total 76,3 kms

dont:

- Canal latéral: 65,3 kms

- Canal de Montech: 11 kms

* Haute-Garonne: total 23 kms

dont:

- de St Rustice à limite de Toulouse: 17 kms
(décidé par le Conseil Général)

- dans Toulouse: 6 kms
(4 kms aménagés, 2 kms décidés)

- Canal du Midi

de Toulouse-Ponts Jumeaux à écluse Océan (Aude): **51 kms**

* Toulouse à aménager
(de Ponts Jumeaux à gare Matabiau): 3 kms

* Toulouse déjà aménagé ou décidé: 4 kms

* Hors Toulouse déjà aménagés
par le Conseil Général: 42 kms

* Hors Toulouse à aménager
(de fin actuelle à écluse Océan): 2 kms